



Conseil Supérieur de l'Éducation du 5 mai 2014

Déclaration préalable de la CGT Educ'action

Monsieur le Ministre (ou...), Mesdames, Messieurs les membres du CSE,

La CGT Educ'action prend acte du fait que le gouvernement a été contraint par la mobilisation des personnels à un premier aménagement de la réforme des rythmes scolaires. Contraint par les personnels enseignants et territoriaux qui se sont mobilisés. Contraint par le constat du fait que cette réforme n'est pas appliquée, car très difficilement applicable.

Cette réforme, la CGT Educ'action l'a combattue et continuera à la combattre car elle n'améliore ni les conditions de travail des personnels, ni les conditions d'apprentissage des élèves.

Le texte qui nous est présenté aujourd'hui n'est qu'un aménagement qui ne change rien au fond de la réforme et qui, et c'est là un point essentiel pour nous, n'améliore pas la situation des élèves.

Nous nous opposons au fait qu'une large marge de manœuvre soit laissée aux communes, ce qui va à la fois mettre en difficulté de nombreuses localités et creuser les inégalités territoriales.

Les expérimentations à tout va, sans cadre national sur des horaires précis, vont induire des organisations différentes d'une commune à l'autre, même si elles sont dans un même département, y compris sur des rattrapages pendant les vacances scolaires.

La sécurité même des élèves est en jeu avec l'assouplissement des taux d'accueil. Cela va provoquer une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels.

Nous attendons une déconnexion du temps de travail des enseignants de celui des élèves, dans un cadre national.

Même s'il va sans dire que nous n'allons pas nous battre pour généraliser une réforme que nous rejetons, l'enseignement privé, une fois encore, n'est pas contraint d'appliquer les règles de la République.

Le ministre a annoncé qu'il souhaitait que l'enseignement privé se place dans le « *sillage* » de l'enseignement public : le gouvernement imagine sans doute que, spontanément, l'enseignement privé va se contraindre à budgéter une réforme particulièrement coûteuse qu'il n'est pas obligé d'appliquer. Parions que, pour la plupart, le choix sera vite fait, renforçant ainsi sa position alternative à l'enseignement public.

La CGT Educ'action se prononcera donc contre ce projet de texte. Elle demande au ministre d'ouvrir de nouvelles négociations, sur de nouvelles bases, permettant une réforme améliorant réellement les conditions de vie et de travail tant pour les élèves que pour les personnels.